



NOTICE D'INFORMATION

DEMANDE DE BOURSE NATIONALE DE LYCEE

POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

[Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de lycée ?](#)

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux.

[Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?](#)

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) Les ressources de la famille
- 2) Les enfants à charge

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-lycee, vous permettra de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant.

Cette page d'information de référence sera actualisée pour le début de la campagne, à partir du 3 avril 2018. Elle comprendra toutes les informations utiles aux parents : le fonctionnement des demandes en ligne, le simulateur, la demande imprimée pour certains cas.

[Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?](#)

Pour les lycées publics, la demande de bourse s'effectue en ligne sur votre compte Education Nationale (voir document joint).

POUR EN SAVOIR PLUS

[Vous pouvez vous adresser au secrétariat du Proviseur Adjoint de l'établissement.](#)



ministère
éducation
nationale



DEMANDE DE BOURSE UNIQUEMENT POUR LES ELEVES ACTUELLEMENT EN SECONDE ET EN PREMIERE

Ce document s'adresse aux parents qui n'avaient pas de bourse pour leur enfant lors de l'année scolaire 2017-2018 et qui souhaitent demande une bourse pour leur enfant pour l'année scolaire 2018-2019.



Site internet pour la demande <https://teleservices.ac-creteil.fr>

Avec ce document, votre enfant a reçu un document papier remis par le professeur principal avec vos identifiants « Education nationale ».

Deux méthodes pour se connecter

Méthode 1 : Cliquer sur



FranceConnect vous permet de vous connecter aux services publics en ligne, dont **Scolarité services**, en utilisant votre compte :

→ **Impots.gouv.fr** (déclaration d'impôts en ligne),

→ **Ameli.fr** (compte en ligne de la sécurité sociale)

→ **idn.laposte.fr** (identité numérique).

Le + pour votre demande de bourse : vos informations fiscales transmises sont plus précises. Aucun document complémentaire n'est donc à fournir !

Pour ce faire, vous devez posséder un compte en ligne sur l'un des trois sites mentionnés ci-dessus.

Pour la méthode 1, vous avez besoin de vos identifiants « FranceConnect » et de vos identifiants « Education nationale ».

Méthode 2 :

Je me connecte avec mon compte ATEN

votre identifiant

votre mot de passe

Pour la méthode 2, vous avez besoin de vos identifiants « Education nationale ».

Date pour effectuer la demande du 03 avril au 20 juin 2018

En cas de problème, contacter le lycée Gustave Eiffel au 01 43 02 80 36 puis demander Mme Largitte du secrétariat des élèves.